

## ANNEXE 8 : AUTO-EVALUATION

### 1. CONTEXTE DE L'OPERATION

La coopérative agricole Plaine du Roussillon souhaite étendre ses activités en exploitant, via une SCEA, de nouvelles serres agricoles. Les cultures, réalisées dans le respect du cahier des charges relatif à l'agriculture raisonnée (voire de l'Agriculture Biologique) seront tournées vers la production de fruits (raisins de tables notamment) et les cultures maraîchères (asperges, concombres, ...).

Le projet agricole comprend la réalisation d'une serre agricole, pour une emprise au sol de 35 668 m<sup>2</sup>. La culture sous serre permettra :

- de ne pas blanchir les toitures en été,
- de pratiquer la lutte intégrée,
- de se protéger des insectes extérieurs, soit par bardage plastique relevable, soit par mise en place de filets par-insectes,
- de cultiver à l'abri des aléas climatiques, tels que la grêle et le gel (ayant respectivement induit d'importants dégâts sur les cultures arboricoles en 2014 et 2013).

Par ailleurs, afin d'optimiser les investissements et permettre à la coopérative de disposer d'une nouvelle ressource financière, le toit de la serre sera équipé de panneaux solaires. Afin de permettre le passage de la lumière nécessaire à la croissance des végétaux, les panneaux solaires seront positionnés en alternance avec des baies vitrées (toitures orientées sud avec panneaux solaires, toitures orientées nord en verre).

### 2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Cf. plan de masse ci-après

Le projet s'inscrit sur une emprise de 6,6 ha environ, dont 35 668 m<sup>2</sup> aménagés de serres agricoles. Le site est accessible directement depuis la RD614 qui longe la partie nord de la parcelle.

L'orientation de la serre a été définie en fonction :

- des contraintes d'exploitation (accessibilité notamment),
- des contraintes hydrauliques (prise en compte du sens d'écoulement des eaux),
- des contraintes techniques spécifiques aux panneaux solaires en toiture.

La serre sera construite sur pieux battus ou sur visées de fondation. Cette technique présente en effet plusieurs avantages :

- elle ne nécessite pas la réalisation de terrassements ni de mouvements de terre importants,
- elle permet de réduire l'emprise au sol des infrastructures fixes,
- elle permet de préserver les terres agricoles (moins de roulage des engins de chantier, pas de matériaux excédentaires à stocker ...).



Les eaux pluviales issues de la toiture seront récupérées par un système de gouttières et acheminées vers deux bassins de rétention, dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.

Le fond des bassins ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux au droit de la parcelle.

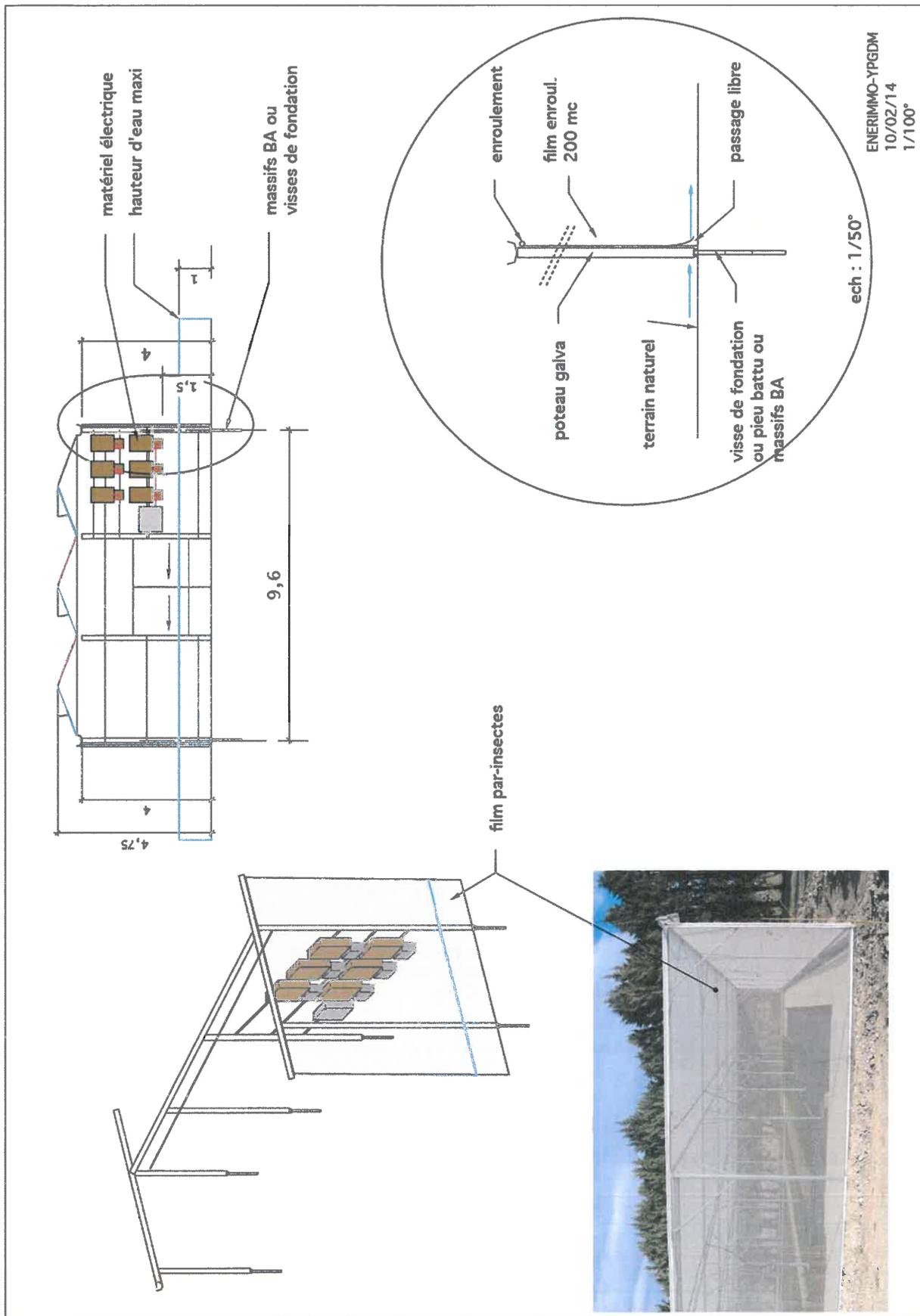
La serre a été conçue de manière à prendre en compte le risque inondation sur le secteur. Ainsi des systèmes d'effacement sont envisagés. Les côtés de la serre ne seront pas fermés par des parois fixes, mais par des bardage plastique relevable ou des filets par-insectes.

Le site sera entièrement clôturé. L'alignement d'arbres accompagnant la RD614 sera préservé dans le cadre du projet. En effet, celui-ci constitue un masque visuel performant depuis la RD614 et le hameau du Mas de Blanes.

Enfin, les canaux d'irrigation encadrant la parcelle ne seront pas modifiés dans le cadre du projet.

### 3. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
<b>Climat</b>	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
<b>Géologie / Usages des sols</b>	Les terrains en présence sont favorables aux pratiques agricoles, notamment fruitières et maraîchères.	Fort
<b>Stabilité des terrains</b>	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
<b>Ressource en eaux souterraines</b>	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	Moyen
<b>Eaux superficielles</b>	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire. Toutefois, la zone d'étude élargie présente un maillage de fossés agricoles / fossés d'irrigation important. Le canal d'Agulla de la Panconada longe la limite sud du site de projet. Celui-ci est raccordé au Correc. de les Gorgues, dont l'exutoire final est la Têt.	Fort
<b>Risque inondation</b>	La zone d'étude est inscrite en zone R2 au PPR inondation communal. L'aléa au droit du site de projet est considéré comme faible à moyen (hauteur d'eau inférieure à 50 cm)	Faible à moyen
<b>Milieus naturels</b>	La zone d'étude s'inscrit sur un territoire agricole. Les parcelles concernées par le projet : <ul style="list-style-type: none"><li>- sont partiellement cultivées (cultures pleine terre de luzerne) (moitié nord du site),</li><li>- ont été cultivées comme zone de vignes jusqu'à l'automne 2014 (pieds de vigne arrachés récemment).</li></ul> Elle ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires.	Faible à moyen



Coupe de principe des serres

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
<p><b>Milieux naturels (suite)</b></p>	<p>Au niveau du champ de culture plein sol, la végétation ne présente pas d'intérêt en soit, puisqu'il s'agit de cultures plantées.</p> <p>Au niveau des anciennes zones de vignes, les travaux d'arrachage des vignes ont induit une modification du couvert végétal, les sols étant mis à nu.</p> <p>La zone d'étude s'inscrit dans la vallée de la Têt. Celle-ci présente une richesse ornithologique importante, avec 44 espèces identifiées sur la commune de Pezilla-la-Rivière et 35 sur la commune voisine de Villeneuve-la-Rivière (source DREAL). Il s'agit d'un axe de déplacement diffus pour l'avifaune.</p> <p>La zone s'inscrit également à proximité du périmètre du Plan d'Action National (PNA) Odonates. Toutefois, les terrains concernés par le projet ne sont pas favorables à ce compartiment écologique en l'absence de fossés et/ou de végétation hydrophile.</p> <p>A contrario, les fossés et canaux agricoles, lorsqu'ils sont accompagnés d'une végétation hydrophile, constituent des habitats favorables à ce compartiment écologique. Par ailleurs, ils constituent également un axe de déplacement privilégié pour la petite faune et les amphibiens.</p> <p>Le périmètre de projet ne présente pas d'éléments naturels ou artificiels pouvant être utilisés comme zones de gîtes par les chiroptères. Par contre, l'alignement d'arbres accompagnant la RD614 constitue vraisemblablement un axe de déplacement préférentiel.</p> <p>Enfin, est probable par la parcelle plein sol soit utilisée, à l'instar des parcelles voisines, comme zone de chasse et d'alimentation de plusieurs espèces d'oiseaux et des chiroptères.</p>	<p>Moyen</p>
<p><b>Patrimoine</b></p>	<p>La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique.</p> <p>Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.</p>	<p>Nul</p>
<p><b>Paysage</b></p>	<p>La zone d'étude s'inscrit dans la plaine agricole du bassin de la Têt. Il s'agit d'une entité paysagère caractéristique du terroir local et relativement préservée.</p> <p>La zone de projet est relativement bien isolée sur le plan visuel, l'alignement d'arbres le long de la RD614, le long du chemin agricole longeant la partie est du site de projet et le remblai lié au canal de les Gorgues constituant des masques visuels à hauteur d'homme.</p>	<p>Faible</p>
<p><b>Milieux humains</b></p>	<p>La zone d'étude s'inscrit au sein d'un territoire agricole, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en limite nord du projet, la RD614,</li> <li>- en limite est une prairie et des vergers,</li> <li>- en limite sud des terrains agricoles,</li> <li>- en limite ouest une friche.</li> </ul> <p>Les premières habitations sont situées sur la partie est du site de projet. Il s'agit du hameau du Mas de Blanes et de deux habitations situées à l'est du chemin agricole. A noter la présence d'une exploitation agricole à 150 m environ au nord ouest du périmètre de projet.</p>	<p>Moyen</p>

#### 4. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE CHANTIER

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
<b>Géologie</b>	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus ou visées de fondation). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés dans le cadre des aménagements paysagers.	Non significatif
<b>Qualité des sols</b>	Dégradation des terres agricole par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées sous serre. Equiper de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles (suite)</b>	Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES et/ou	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines par apport massif de MES, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des bassins de rétention, - mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Ecoulement en période de crue</b>	Création d'obstacle au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Le chantier sera alimenté en flux continu de manière à réduire les besoins de stockage des matériaux de construction sur le site.	Non significatif
<b>Milieux naturels</b>	Dégradation des abords de la zone de chantier. Modification des axes de déplacements. Pertes d'habitats naturels.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées en temps que besoin pour réduire l'envol des poussières. Les haies marquant la limite de propriété existantes seront préservées.	Non significatif
<b>Paysage</b>	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois cet impact doit être relativisé en raison de perceptions très limitées sur le site (présence de nombreux masques visuels).	Faible
<b>Milieux humains</b> <b>Qualité de vie</b>  <i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	Le projet ne recoupe aucun chemin agricole.	Nul
<i>Emissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
<i>Emissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe. Mise en place du tri sélectif sur le chantier.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>		Evacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir. Evacuation des déchets verts liés à la suppression des vignes soit pour valorisation du bois, soit en déchetterie.	Non significatif

## 5. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE « EXPLOITATION »

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Emissions de gaz à effet de serre liées.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	Positif
<b>Qualité et usages des sols</b>	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induit pas de perte de terrains agricoles, son objectif étant de créer des conditions favorables aux cultures maraîchères. Les pratiques mises en place respecteront le cahier des charges relatif à l'agriculture raisonnée (voire de l'agriculture biologique). De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place des bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.	Non significatif
	Limitation de l'infiltration des eaux de pluie dans le sous sol.	Infiltration des eaux pluviales au droit des bassins de rétention.	Non significatif
<b>Ecoulement en période de crue</b>	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes permettant de réduire significativement les consommations d'eau.	Faible
	Création d'obstacles au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Mise en place d'un système d'effacement de la serre permettant le libre écoulement des eaux en cas d'inondation.	Nul
<b>Milieux naturels</b>	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Plantation des espaces verts en prairies fleuries (permettant notamment le maintien d'espèces mellifères sur site). Au niveau des bassins de rétention, celui-ci sera entretenu de manière douce de manière à permettre le développement d'une végétation hydrophile favorable aux odonates. Enfin, l'application de la	Faible

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
		charte Agriculture Raisonnée (voire de l'Agriculture Biologique) permettra de réduire l'utilisation des intrants.	
<b>Paysage</b>	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Les masques visuels existants à ce jour ne seront pas modifiés dans le cadre du projet. De ce fait, la serre demeurera peu visible pour les usagers de la RD614 et les riverains.	Faible
<b>Milieus humains</b> <b>Qualité de vie</b>			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de renforcer l'activité de la coopérative Plaine du Roussillon.	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité maraîchère seront valorisés (composte) et réutilisés sur l'exploitation.	Non significatif

## 6. CONCLUSION

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place de vignes et de cultures plein sol.

Il vise à permettre à la coopérative agricole Plaine de Roussillon de diversifier ses activités et ses sources de revenus par la mise en place de panneaux solaires en toiture.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Par ailleurs, le projet a été conçu de manière à assurer sa transparence sur le plan hydraulique en cas d'inondation de la plaine de la Têt.

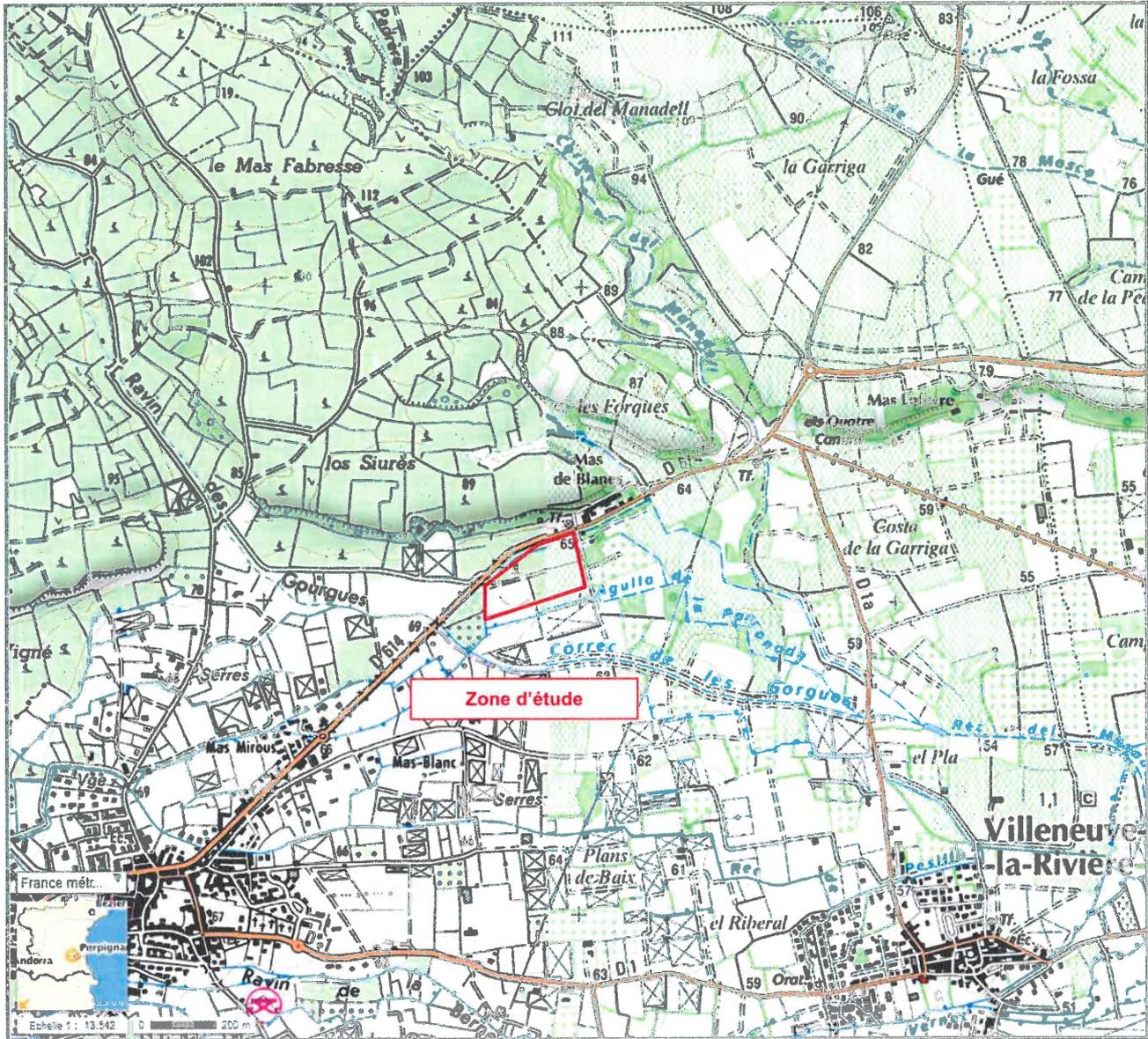
Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

\*

\*       \*

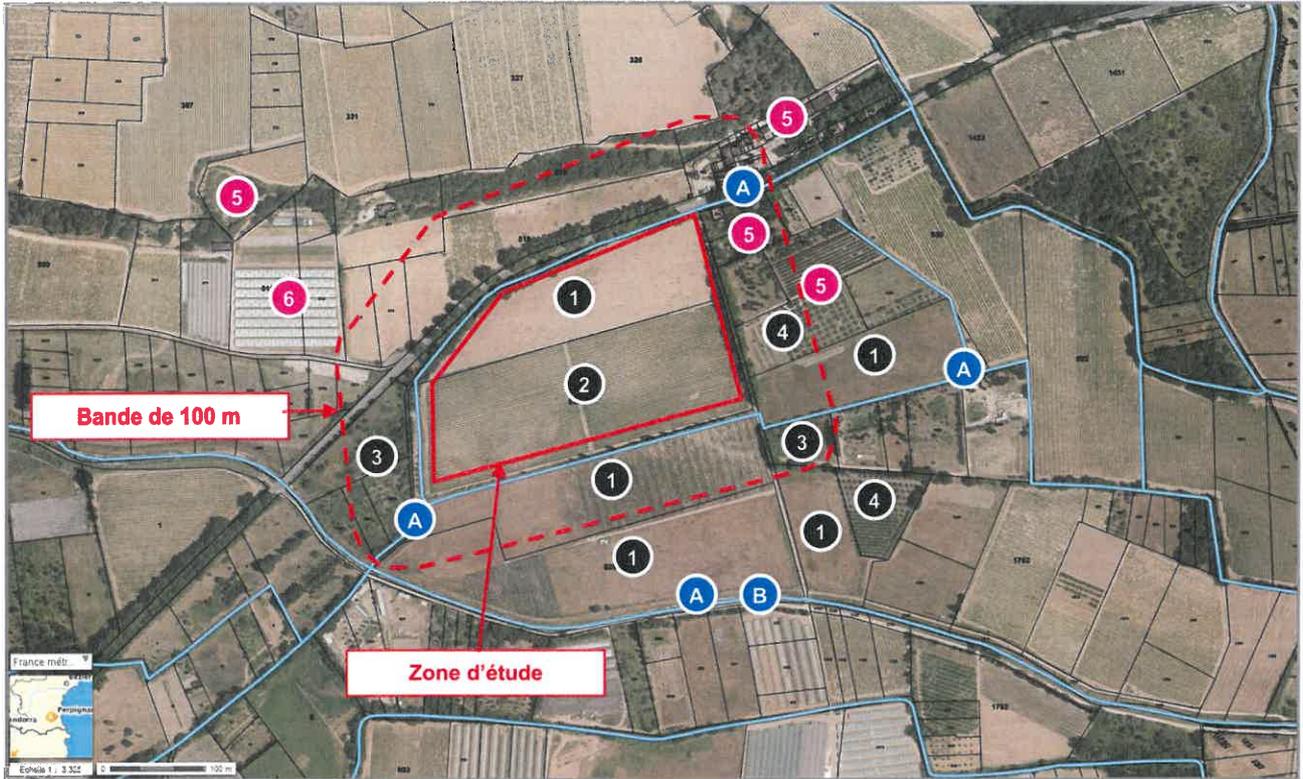
**Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.**

## ANNEXE 2 : Situation géographique



(Source : Fond de plan géoportail)

## ANNEXE 3 : Plan des abords

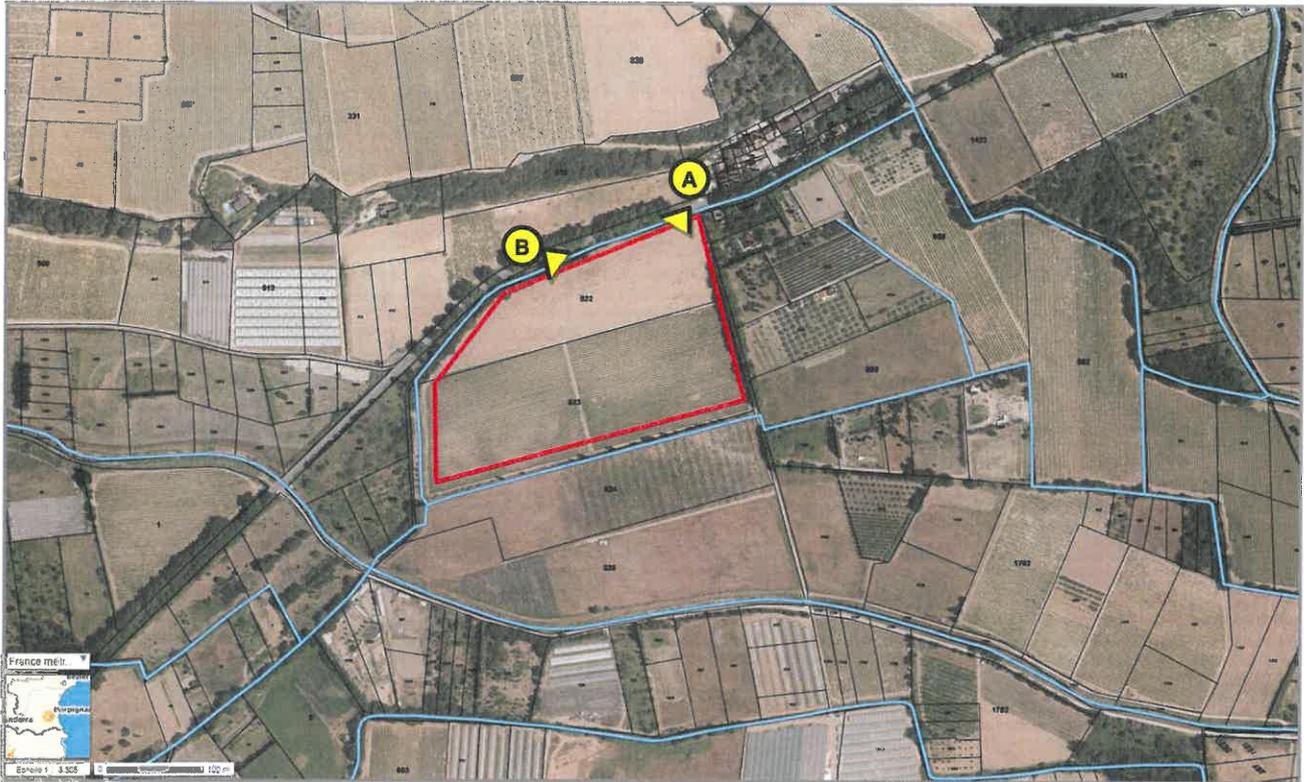


(Source : Fond de plan géoportail, 2012)

### Légende

- |   |                                   |   |                                     |
|---|-----------------------------------|---|-------------------------------------|
| ① | Culture plein sol                 | ⑤ | Habitations / exploitation agricole |
| ② | Vignes arrachées à l'automne 2014 | ⑥ | Serres agricoles                    |
| ③ | Friches                           |   |                                     |
| ④ | Vignes ou vergers                 |   |                                     |
| Ⓐ | Canaux d'irrigation               |   |                                     |
| Ⓑ | Correc. de les Gogues             |   |                                     |

## ANNEXE 4 : Vues photographiques



**Plan de localisation des prises de vue**  
(Fond de plan géoportail)



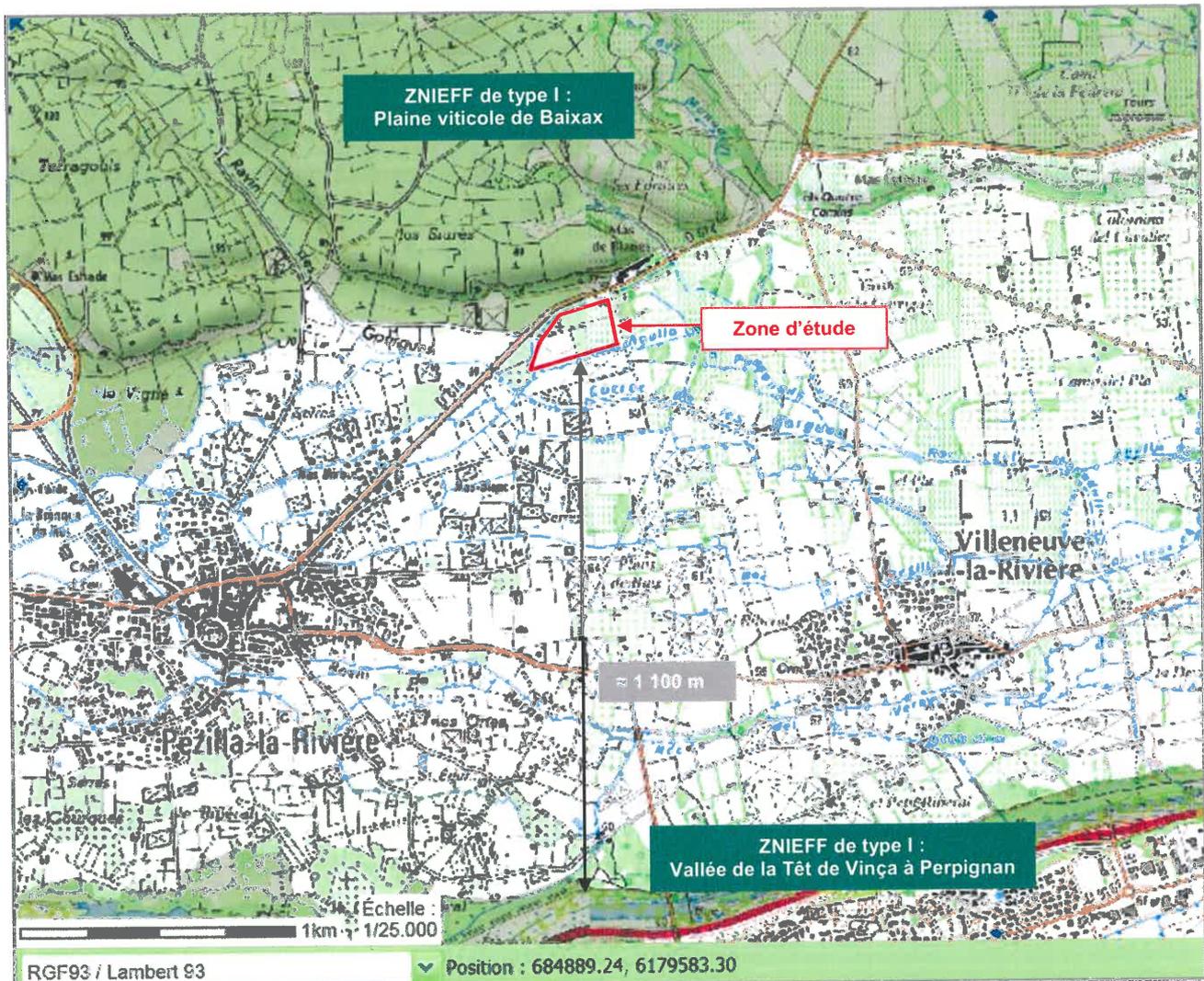
**Prise de vue n°A**  
(Source : Google Earth, Juillet 2012)



**Prise de vue n°B**

*(Source : Google Earth, Juillet 2012)*

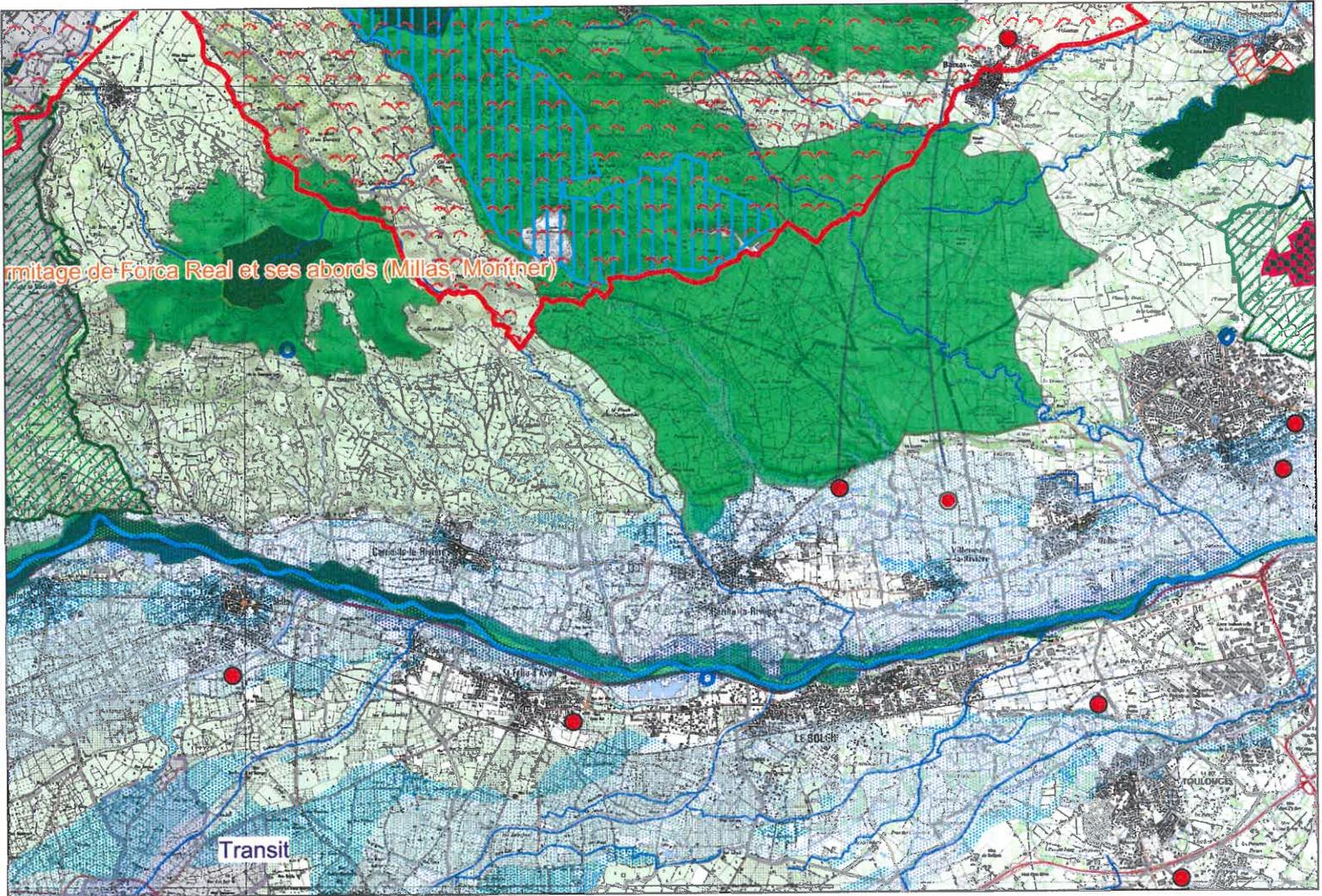
## ANNEXE 5 : Situation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires



(Source : base de données CARMEN – DREAL Languedoc Roussillon)

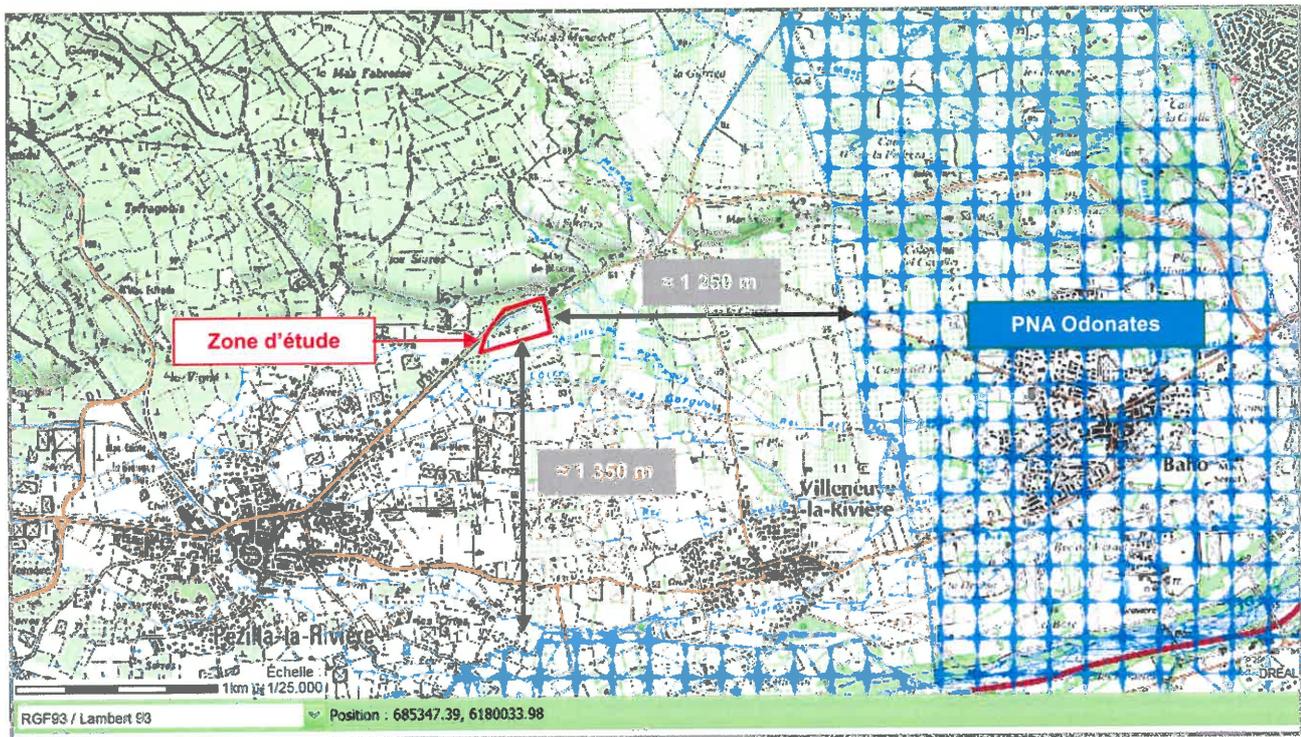


deux projets de réserves PV  
éloignés  $\approx$  1,3 km





## ANNEXE 7 : Situation du projet par rapport PNA Odonates



(Source : base de données CARMEN – DREAL Languedoc Roussillon)

